

**CONTRIBUTION DE DYNAMO INTERNATIONAL – STREET WORKERS NETWORK
au rapport 2012 sur le suivi de la Recommandation de 2008 relative à
l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail**

En invitant les Etats membres de l'Union européenne à prendre des mesures dans différents domaines touchant aux questions sociales conformes à la dignité humaine et au respect des droits fondamentaux et à la non-discrimination, la Commission européenne visait en 2008 à faciliter l'intégration des personnes capables de travailler tout en tenant compte des besoins spécifiques des populations défavorisées. Elle entendait également rompre avec la transmission générationnelle de la pauvreté. Ainsi, plusieurs travailleurs sociaux ont interpellé Dynamo International sur l'apparition d'une nouvelle génération d'enfants des rues, en Roumanie par exemple où ils seraient plusieurs milliers¹.

Les acteurs de terrain, les associations citoyennes locales dans les différents pays européens sont forts d'une très grande expertise sur le plan social et sur le plan de la lutte contre la pauvreté. Ils sont porteurs de propositions souvent innovantes, susceptibles d'être reprises à large échelle, sur la base du partenariat.

Un premier bilan du suivi des mesures adoptées par les Etats membres de l'Union européenne dans le cadre de la Recommandation de 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail implique tout d'abord de rappeler une observation devenue terriblement banale : statistiquement, l'exclusion et la pauvreté n'a pas baissé en Europe et a même augmenté ces dernières années. Le contexte économique et social particulièrement tendu qui s'est installé depuis plusieurs années aurait engrangé pas moins de 10 millions de pauvres supplémentaires. C'est la réalité crue des chiffres et derrière eux, on trouve des enfants, des femmes, des hommes, des familles entières qui ne voient plus comment se sortir d'un cercle vicieux.

Si cette situation de pauvreté et de précarité a touché des populations déjà fragilisées, elle a également frappé les professionnels du secteur social. C'est ainsi que les plateformes n'ont pas manqué de nous informer ces dernières années et en particulier en 2011 des importantes difficultés financières auxquelles elles sont confrontées alors que les populations en situation de rue sont de plus en plus

¹ Selon Ionut Jugereanu, coordinateur de l'association Parada (située à Bucarest) membre du Réseau international des travailleurs sociaux de rue coordonné par Dynamo International, « l'Etat est absent sur ces questions ; le système social n'est pas adapté. 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté aurait dû avoir un impact positif mais aucun effet n'a été ressenti en Roumanie, bien au contraire ». Actes du Forum « Paroles de rue », Bruxelles, 2011, p. 36.

nombreuses. Les travailleurs sociaux sont tiraillés entre les politiques économiques et les politiques sociales et culturelles. On assiste désormais à une tension entre la pression des marchés pour diminuer les dépenses publiques et le rôle primordial des services publics dans la lutte contre la pauvreté. A la précarité des populations défavorisées se joint celle des travailleurs sensés les accompagner dans leur intégration sociale et sur le marché du travail. Dès lors, comment être efficace dans un tel contexte ?

La Stratégie européenne dite « Europe 2020 » n'a pas freiné les dérives de la croissance. Elle ne va pas assez loin pour œuvrer en faveur d'une société durable et plus juste et dans la lutte contre les inégalités.

I/ Activités de Dynamo International en lien avec l'inclusion active

Depuis 2001 (date de sa création), l'asbl belge coordonne un **Réseau international de travailleurs sociaux de rue** (RITSR) composé actuellement de plus d'une quarantaine de plateformes de travailleurs à travers le monde, dont 16 sont situés dans des pays membres de l'Union européenne. A travers le travail de rue, la formation et l'interpellation politique de ceux qui l'exercent, Dynamo International entend contribuer à la prévention de l'exclusion sociale et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de rue, trop souvent stigmatisées.

Le **travail de rue** est une pratique innovante qui a le mérite de la proximité : celui qui l'exerce (le travailleur de rue) est souvent le premier et le dernier maillon de la chaîne éducationnelle et de l'aide sociale². A travers les activités mises en place par Dynamo International, les travailleurs sociaux de divers pays peuvent se concerter, se mobiliser et ont beaucoup à gagner dans la construction de nouvelles perspectives sociales, éducationnelle et de développement durable humain.

En outre, Dynamo International a mis en place, en 2010, un **projet « mobilité »** afin de soutenir les jeunes belges dans leur projet de partir à l'étranger pour y étudier et /ou acquérir une expérience professionnelle, dans le cadre de programmes européens de jeunesse. Via un processus éducatif et participatif, il s'agit de permettre à ces jeunes de s'intégrer et de s'épanouir, de se réappropriier leur propre scénario de vie à des fins d'autonomisation, de responsabilisation et de facilitation à l'insertion sociale et professionnelle.

² D'ailleurs, M. Philippe Courard (Secrétaire d'Etat belge à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté) a indiqué, lors du Forum « Paroles de Rue » organisé à Bruxelles en 2010, que « le travail de rue est vital pour lutter contre l'exclusion. C'est particulièrement le cas avec les sans-abris car au-delà des structures classiques, le travail de rue respecte le rythme de la personne abordée ». Actes du Forum « Paroles de Rue », Bruxelles, 2011, p. 11.

Dynamo International a organisé, en octobre 2010 à Bruxelles, un **Forum « Paroles de rue »** qui a réuni près de 800 travailleurs de rue du monde entier qui ont pu participer à des multiples conférences, tables rondes, ateliers abordant des aspects de la profession de travailleur de rue mais également des thèmes sociaux liées aux populations avec lesquelles ils sont quotidiennement en contact. A l'issue des débats, échanges, discussions durant cet événement, 33 recommandations ont été produites sur plusieurs thématiques (les droits, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale individuelle, la reconnaissance du travail de rue, la citoyenneté, les migrations, le travail de jeunesse, etc). Plusieurs recommandations émises sont en lien avec l'inclusion active des populations en situation de rue (voir les recommandations à la fin de ce document). Cette « feuille de route » politique du Réseau international des travailleurs sociaux de rue a d'ailleurs été officiellement présentée au Parlement européen le dernier jour du Forum.

Depuis 2011, le Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue a été officiellement reconnu par la Commission Européenne comme **Réseau Européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Cette reconnaissance est complétée par une subvention européenne portant sur trois années dans le cadre du Programme **PROGRESS**. Parmi les objectifs stratégiques du programme de travail de Dynamo International, il faut mentionner:

- construire, avec le public concerné (jeunes, enfants, adultes exclus), des réponses structurelles et durables face aux problématiques vécues par les publics en situation de rue. Cela signifie aussi promouvoir une participation active à la vie économique et sociale des populations exclues du marché du travail ;
- retraduire les problèmes vécus individuellement par les populations les plus exclues en questions publiques à mettre aux agendas politiques européens et nationaux.

Le **renforcement du plaidoyer et des compétences de sensibilisation** de Dynamo International et des plateformes membres du Réseau a permis de participer, construire et contribuer à des stratégies d'inclusion active des populations les plus exclues est prioritaire pour tous travailleurs de rue.

Le renforcement mentionné implique également une reconnaissance du travail de rue à travers une véritable accréditation car le métier de travailleur de rue s'est peu développé et de manière trop peu professionnelle, en raison notamment d'un manque de formation. C'est pour faire face à ce défi que Dynamo International a dernièrement mis en place un institut de formation du Réseau international des travailleurs de rue.

Le **Street Work Training Institute**, soutenu par PROGRESS se situe à Lisbonne et est formellement constitué par une Représentation permanente de Dynamo International au Portugal. Son objectif est double: promouvoir, par tous les moyens disponibles, la formation des travailleurs de rue du monde entier, et affirmer la spécificité de l'abordage du travail de rue à travers de formations ouvertes à d'autres acteurs en contact avec la réalité de la rue. L'institut se charge d'organiser des modules de formation en 2012 sur des matières pertinentes à l'inclusion active, notamment le thème de la «Participation sociale» (7-11 mai) et des «Droits de l'homme et populations vulnérables» (6 juillet).

II/ Description et conseil sur l'efficacité du coût et de l'impact des mesures introduites dans les trois volets (aide approprié au revenu, marché du travail d'intégration, accès à des services de qualité)

Les Etats membres de l'Union européenne ont-ils mis en place, depuis 2008, des mesures en faveur de l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail ? Dans sa recommandation, la Commission européenne invitait ces Etats à appliquer une stratégie globale et intégrée sur les trois volets suivants : un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion, l'accès à des services de qualité. La persistance de la pauvreté et du chômage en particulier appelle la modernisation des systèmes de protection sociale.

1) Aide approprié au revenu

Pour œuvrer dans l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, la Commission européenne avait invité les Etats membres de l'UE à prendre des mesures apportant des ressources suffisantes pour vivre dans la dignité, ainsi qu'une aide à la participation sociale des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler. Selon elle, les Etats devraient mettre en place, au bénéfice des personnes qui en ont besoin, un complément de ressources adéquat et des prestations suffisantes dans le cadre d'un dispositif global et cohérent de lutte contre l'exclusion sociale.

Les politiques européennes en matière d'aide à l'emploi et d'allocations sociales sont marquées par le *making work pay* (politique de valorisation du travail par rapport au non-emploi tendant à stigmatiser les chômeurs (et notamment les jeunes³) accusés

³ Aujourd'hui, les jeunes sont très vulnérables face au marché de l'emploi. Ils ont trois fois plus de risques d'être au chômage, surtout dans les grandes villes. Les éléments qui reviennent régulièrement dans les témoignages de jeunes, et qui y jouent un rôle important, sont des éléments liés à la formation (le diplôme, le retard scolaire important, le système de la cascade entraîne les jeunes issus des familles

de dépendre de l'assistance publique conduisant à une baisse des allocations sociales et donc un enracinement dans la pauvreté). Dans cette lignée, les allocations subsistant et les revenus minimums restent très en dessous du seuil de pauvreté nationale et produit donc des inégalités encore plus marquées. En outre le maintien à un niveau très bas des allocations de remplacement est contraire à la dignité humaine et à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui plaide pour le droit de tout individu « à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Comme le recommande Dynamo International, les revenus doivent être revalorisés au-delà du seuil de pauvreté national dans chaque Etat membre et un revenu minimum doit être garanti dans tous les pays européens afin de lutter contre la pauvreté et améliorer l'intégration sociale. Mais fondamentalement, plutôt que de ne viser qu'un salaire minimum, il y a lieu à viser un salaire satisfaisant et à la hauteur de la dignité humaine. En janvier 2007, 20 pays de l'Union européenne disposaient d'un texte intégrant un salaire minimum légal mais les écarts sont énormes. Dynamo International s'était d'ailleurs réjoui des priorités de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010, qui intégraient la revendication d'un revenu minimum.

La pauvreté est un phénomène qui va au-delà du fait de vivre avec un faible revenu ou d'être dépourvu de certains biens élémentaires. Elle a un caractère multidimensionnel. Il n'est pas acceptable que les personnes en situation de pauvreté et leurs enfants soient cantonnés à gérer la matérialité du quotidien (payer les factures, le logement, remplir le frigo, accéder aux soins de santé, ...). Les hommes, les femmes et les enfants doivent bénéficier d'aides qui prennent en compte l'accès à la culture, aux loisirs, l'éducation, la mobilité, les activités de bien-être, les relations sociales. Les allocations ne peuvent, de par leur montant, construire l'isolement des enfants et des familles. En conséquence, il faut s'éloigner du discours d'« activation » des individus à l'emploi. La lutte pour l'emploi et pour de meilleures conditions de travail est aujourd'hui remplacée par la rhétorique de l'employabilité. Pour investir dans les compétences des pauvres. Il faut pourtant un minimum de ressources d'existence, revendication particulièrement défendue par les réseaux de lutte contre la pauvreté.

La dégradation de la situation sociale est un constat largement partagé par les travailleurs sociaux de rue. Ainsi, en Roumanie, la crise et l'incapacité des pouvoirs publics à la gérer entraînent des mesures gouvernementales désastreuses : diminution des salaires, des pensions et des allocations sociales, proposition de supprimer le

pauvres à se retrouver rapidement dans l'enseignement technique ou professionnel, ...). Les jeunes issus des familles pauvres ont un risque plus élevé d'être peu qualifiés et les personnes peu qualifiées risquent davantage de devenir des chômeurs de longue durée.

revenu minimum, de limiter les allocations de chômage à 12 mois, de diminuer les allocations familiales⁴.

Parmi les mécanismes œuvrant en faveur de la protection sociale, il y a le mécanisme d'indexation automatique des salaires que certains Etats européens (notamment la Belgique ou le Luxembourg) ont mis en place et qui permet d'adapter les salaires au coût de la vie, en forte augmentation ces dernières années, et que assure une certaine protection face à la précarité pour les personnes exerçant une activité professionnelle. Il faut plaider pour une politique européenne de coordination des salaires vers le haut et non vers le bas afin de préserver les droits sociaux et prévenir un appauvrissement des populations.

2) Marché du travail d'intégration

La Commission a recommandé la mise en œuvre, dans les Etats membres de l'UE, de politiques intégrées d'inclusion active en particulier concernant des marchés du travail favorisant l'insertion des personnes pouvant travailler en les aidant à trouver, retrouver et conserver un emploi correspondant à leurs capacités professionnelles.

Les politiques actuelles du marché du travail n'ont que peu de lien avec l'inclusion sociale, au regard de la différence dans la qualité des emplois (contenu des compétences, sécurité de travail, heures de travail, salaire horaire, qualité de l'emploi, un effet « carrousel », etc). Certaines catégories créées par des Etats pour des raisons de facilité et d'adéquation avec la stratégie du tout à l'emploi sont exclues des politiques visant à inclure les « inemployables ».

Sans solidarité nationale, les jeunes sont les premières victimes de la crise, mis en marge du marché du travail. Dans le sens d'une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes, le travail de jeunesse doit être favorisé et dans ce sens, il faut des politiques solides pour le professionnaliser et accroître la participation des jeunes. Le travail de jeunesse et un environnement pédagogique à côté de la famille et de l'école. Les questions fondamentales sur la qualité socio-pédagogique de la société, sur l'accès à l'éducation et au marché du travail sont bousculées par une focalisation sur l'optimisation du développement de la jeunesse au moyen d'« activités structurées ». Un approche impliquant des solutions individuelles est préférée à l'approche collective avec le risque d'un tri entre les « insérables facilement » et les « laissés-pour-compte » parce que trop durs, trop difficile.

⁴ Ionut Jugereanu, Actes du Forum « Paroles de rue », Bruxelles, 2011, p. 36.

Parmi les recommandations de Dynamo International produites dans le cadre du Forum « Paroles de rue », nous pouvons citer la nécessaire révision des politiques migratoires européennes créatrices de pauvreté et qui vont à contresens de la volonté d'une meilleure inclusion sociale en Europe accessible à toute personne vivant sur le territoire d'un pays membre de l'Union européenne. En effet, l'immigration constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'Europe qui a donc besoin de politiques tenant compte des diversités nationales : les Etats sont confrontés au défi de l'intégration économique et la cohésion sociale des personnes immigrées afin qu'elles ne soient pas stigmatisées. Pourtant, elles restent souvent cantonnées à des emplois de faible qualité, à risque et sources d'exclusion sociale comme si la condition d'immigré ne pouvait offrir rien d'autre.

De plus, en raison de leurs conditions de travail, ils ne peuvent prétendre à la mobilité sur le marché du travail, ni suivre des formations, ni prétendre à des revendications salariales. Et il serait faux de croire que la pauvreté, le chômage et l'exclusion ne touchent que les migrants sans-papiers. Et l'on sait que le contexte de crise (économique, sociale, ...) est propice à la radicalisation du discours sur les étrangers et une exploitation politique des ressentiments de xénophobie, de réflexes protectionnistes alors que l'approche sécuritaire n'est pas le remède miracle aux problèmes sociaux. Pourtant, la mobilité est favorable à l'innovation : des systèmes de migration cohérents et inclusifs contribuent à favoriser la diffusion des ressources intellectuelles.

Concernant la mobilité des jeunes, de nombreux programmes européens existent, relayés au niveau national (exemple : le Programme Erasmus). Mais au titre de la justice sociale, cette mobilité internationale doit comprendre des programmes visant ceux qui ont arrêtés leurs études, sont exclus socialement. Ces jeunes doivent avoir, comme les autres, l'opportunité de partir à la découverte d'une autre langue, d'une autre culture, d'une expérience professionnelle car une telle expérience aura certainement une influence dans leur recherche ultérieure d'emploi et intégration professionnelle.

Des millions de personnes ont perdu leur emploi ces dernières années. Et le fait d'avoir un emploi ne suffit plus à empêcher la pauvreté.

3) Accès à des services de qualité

La Commission a recommandé la mise en œuvre, dans les Etats membres, de politiques intégrées d'inclusion active en matière d'accès à des services de qualité pour garantir un soutien social approprié aux personnes concernées pour promouvoir l'inclusion économique et sociale.

La qualité du service de santé et l'inclusion sociale font partie des grands objectifs dans le cadre de la protection sociale. Il faut permettre à l'individu l'accès aux services, aux ressources, aux structures et possibilités dont il a besoin dans sa quête de plus d'humanité. Or, la pauvreté ne se réduit pas à sa caractéristique financière mais résulte d'un véritable déni des droits de l'homme. La pauvreté, qui va souvent de pair avec l'exclusion sociale, conduit à une lutte constante pour ne pas se décourager face à l'humiliation qui implique la difficulté pour les personnes confrontées à ces situations d'en parler.

Le service d'accompagnement social proposé par les travailleurs de rue est aujourd'hui marqué par des politiques de résultats comme gage d'engagement financiers des autorités locales, régionales ou nationales. Ainsi, les travailleurs de rue anglais, par exemple, sont confrontés à une nouvelle tendance consistant dans le morcellement des projets sociaux en phases successives : chaque phase correspond à une étape de financement renouvelable si les résultats partiels sont atteints. Donc, si ce type de projets invite à organiser, à engager les ressources humaines et matérielles d'une activité sur plusieurs années dans le cadre d'une convention de financement pluriannuel, tout ceci peut être remis en cause à l'occasion de chaque évaluation annuelle plongeant les porteurs de projet dans une grande insécurité. Certains acteurs ne se relèvent pas de ces grands écarts permanents. Le réseau social glisse peu à peu vers la marchandisation et la segmentation du réseau social. Ainsi, les acteurs de terrain dénoncent, en France, le fait que les appels à projet ressemblent de plus en plus à des appels d'offre.

On peut deviner les écueils de la dépendance budgétaire de plus en plus grande envers des fonds ou entreprises privées. Loin de diaboliser une source de financement qui peut témoigner d'une responsabilisation sociale de plus en plus assumée par le monde de l'entreprise privée (c'est le cas en Belgique par exemple), ces ressources financières-là font très rarement l'objet d'une décision d'octroi partenariale. A la grande réactivité des entreprises à la dégradation des conditions économiques du marché correspond bien souvent la suppression sans préavis de ce qui n'est pas le premier métier de l'entreprise. Sans parler des effets de mode médiatique dans une société plus réactive aujourd'hui aux enfants vivant ou travaillant dans la rue, et, demain, à la détresse de jeunes souffrant de maladies orphelines.

Parmi les mesures à mettre en place dans les Etats membres, il y a les allocations familiales afin que les parents puissent couvrir les besoins de leurs enfants. En effet, pauvreté et précarité ne sont pas synonymes de défaillance éducative ou de démission parentale. Dans cet ordre d'idée, il est inacceptable de constater que de nombreux enfants sont encore aujourd'hui placés en institution du fait de leur pauvreté. En effet, des dérives inacceptables consistent à éloigner un enfant de son environnement familial et le placer dans une institution ou une famille d'accueil sur la

seule base de ressources économiques insuffisantes des parents ne leur permettant pas d'assurer à leur enfant un logement correct. Le placement, mesure grave et parfois irréversible, ne résout bien sûr pas les problèmes et, à l'inverse, les aggrave puisque les familles sont éclatées, les parents sont dans le désarroi. Le maintien de ces jeunes dans leur milieu familial, auprès de leurs proches doit être encouragé, à travers un dialogue avec des travailleurs sociaux et le recours à des méthodes liés au milieu ouvert, en soutien aux parents.

En tant qu'organismes des dispositifs de soutien aux familles, les Etats sont responsables de la mise en place d'un cadre institutionnel bienveillant. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles, il est important de renforcer la formation de base et la formation continue des professionnels de services sociaux, des enseignants, ... à travers une meilleure compréhension du vécu des familles, une approche sociopolitique renforcée et une remise en question des représentations. Les services sont aussi parfois inaccessibles pour cause d'organisation du temps. Il est donc important que les services tiennent compte, dans la construction de leur temps d'intervention, des réalités organisationnelles des familles. Les familles sont demandeuses de services de proximité et d'accompagnement facilement mobilisables par elles. Il y a un intérêt à désigner un interlocuteur de proximité choisi par les familles. Celui-ci permettrait la mise en mouvement des différents services tout en favorisant une complémentarité efficace et vécue positivement par les familles et les services. -L'accueil de la petite enfance est un nœud pour les familles vivant en pauvreté. En effet, le manque de places disponibles se traduit, pour certains gestionnaires de structures d'accueil, par une sélection d'enfants dont les parents travaillent. Cette discrimination rend difficile pour les parents de pouvoir se projeter dans l'avenir (emploi, formation, projet de vie, ...). En outre, elle interdit à des parents continuellement dans la lutte pour la survie d'avoir juste une bulle d'oxygène. Enfin, cela prive une partie des enfants d'éléments intéressants susceptibles de soutenir leur développement. Il est donc urgent d'augmenter les places disponibles pour que tous les enfants puissent accéder à ces services d'accueil. De plus, pour permettre aux parents moins nantis d'accéder à ces services, il faut que ceux-ci restent financièrement abordables

Des efforts doivent aussi intervenir en matière d'éducation. Le droit à l'éducation revêt des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs. L'accès à l'éducation, à un enseignement, une formation professionnelle de qualité est un facteur évident d'intégration sociale et tend à prévenir que les individus se retrouvent dans la rue. Mais cet accès est parfois soumis à des conditions financières. Or, il est inadmissible qu'une personne, (enfant comme adulte) ne puisse avoir l'opportunité de s'épanouir, acquérir confiance en elle à travers des activités éducatives tout au long de sa vie parce que l'Etat ne sera pas donné les moyens d'investir dans des politiques efficaces, dans le

capital humain de sa population et de son propre avenir. Il doit donc assuré la gratuité de l'accès à un établissement d'enseignement⁵. L'éducation ne doit pas se limiter aux bancs de l'école, ce serait en avoir une vision trop limitée. Il existe d'autres aspects de l'éducation à explorer (éducation non formelle, informelle), pas toujours reconnus par l'Etat à leur juste valeur. De nombreuses plateformes de travailleurs de rue assurent un soutien scolaire, une aide aux devoirs mais également des activités artistiques avec les jeunes et les enfants afin d'entretenir une relation de confiance (cirque social, élaboration de brochures, avec les jeunes en Angleterre, d'une brochure sur la consommation de drogue, etc) et certaines activités sont organisées directement dans la rue (exemple : en Grèce).

Dynamo International plaide notamment pour que des programmes européen dans le cadre du programme « Jeunesse en action » ne soient pas limités par des critères d'âge quant à la sélection des dossiers.

Les jeunes appartenant à un milieu socioéconomique défavorisés font souvent la triste expérience du décrochage scolaire parce que le schéma scolaire « classique » ne leur correspond pas, parce qu'ils ne voient plus dans l'école un environnement stimulant, ont été mal orientés ou orientés vers des établissements, filières (différentes d'autres considérées comme « voie royale ») souvent perçus comme un lieu de la dernière chance où ils se retrouvent entre jeunes en difficulté. Au lieu de renforcer le soutien scolaire individualisé de ces jeunes ou en petits groupes, les préjugés conduisent à les orienter de manière abusive vers certains métiers ou diplômes peu gratifiés, l'accent étant davantage mis sur les notes que sur la personnalité des élèves. Les systèmes scolaires sont trop marqués par la compétition entre élèves, entre établissements. Pourtant, il est clair qu'aujourd'hui, les diplômes ne sont plus une garantie d'emploi.

Quant à l'accès aux soins de santé, par rapport aux enfants notamment, des pays ont mis en place un système de santé scolaire avec des visites médicales obligatoires ou encore des consultations pour nourrissons. Ils proposent aussi des campagnes de vaccination pour les plus jeunes ou encore donnent des informations pour une alimentation saine et équilibrée pour lutter contre la consommation de produits gras pouvant nuire à leur santé en raison notamment d'un surpoids. Mais il faut assurer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national, devant donc répartir

⁵ Tout Etat doit favoriser l'accessibilité des enfants à l'école, en assurant la gratuité de l'enseignement et en prohibant toute discrimination car l'école véhicule des valeurs de tolérance servant à préparer les enfants à devenir des citoyens. Cette gratuité est inscrite dans des textes internationaux mais force est de constater que la famille des enfants est souvent sollicitée tout au long de l'année scolaire pour acheter des fournitures ou des livres, participer à des activités artistiques et scolaires, faire manger les enfants à la cantine le midi, etc. Face à ce constat, des associations fournissent du matériel scolaire aux familles qui n'ont pas les moyens d'en acheter (exemple : en Grèce) mais ça ne devrait pas être le rôle des associations. *Dynamo International et DEI, « La défense des droits de l'enfant en Europe – Guide pratique », 2011, p. 35.*

les infrastructures et les personnels de santé dans les villes mais aussi dans les zones rurales afin d'éviter l'instauration d'un système de santé à deux vitesses. Les travailleurs sociaux en général et ceux en contact avec les populations des rues en particulier rencontrent très souvent des jeunes souffrant d'infections, de maladies, de malnutrition. Afin d'améliorer la situation de ces jeunes et détecter d'éventuelles pathologies, ces travailleurs collaborent avec des hôpitaux publics, des ONG qui fournissent des examens médicaux gratuits, des médicaments, des vaccins et facilitent les rencontres avec des médecins spécialistes (exemple : en Grèce). Ces jeunes à la santé physique ou psychique fragile peuvent être orientés par les travailleurs vers des institutions spécialisées mais ils sont parfois confrontés à des obstacles, notamment parce qu'ils n'ont pas de papiers d'identité (exemple : en Roumanie). Les travailleurs sociaux et de rue entreprennent souvent des activités de discussion afin de sensibiliser et informer les jeunes sur les pratiques sexuelles et les dangers d'une sexualité non protégée. Ils sont aussi très souvent en contact avec des jeunes consommateurs d'alcool et de drogue (exemples : ecstasy, cocaïne, héroïne, amphétamines, cannabis, inhalation de gaz...) et agissent dans le sens d'une sensibilisation.

Quant au logement, le droit s'y rattachant s'intègre dans la catégorie des droits sociaux et a clairement un lien avec le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant. L'absence d'un logement constitue un élément caractéristique de la grande pauvreté et de la vulnérabilité.

Le logement est un facteur fondamental du développement physique, mental, spirituel, moral et social de l'enfant et du jeune. Lorsqu'on parle de la situation des enfants et des jeunes sans logement, cela peut concerner ceux qui n'ont absolument pas de toit et qui ne savent pas où dormir (par exemple, en cas de fugue). Mais il s'agit aussi des enfants et des jeunes qui sont placés dans des foyers d'accueil pour être éloignés de leurs familles, parce qu'ils sont immigrés, parce qu'ils ont suivi un parent ayant quitté le domicile familial (exemple : la mère victime de violence conjugale qui se réfugie dans un centre spécialisé) ou encore les enfants vivant dans des camps, des abris de fortune (exemple : les Roms), etc.

Parmi les situations en contradiction avec le droit à un logement décent, il faut également citer les enfants et les familles vivant dans des appartements insalubres, loués à des prix exorbitants par des propriétaires peu scrupuleux. Les Etats doivent engager de véritables politiques dans la lutte contre le mal logement.

Recommandations⁶ aux Etats membres en matière d'inclusion active des personnes exclues du marché du travail :

→ « La protection sociale est un droit humain reconnu (articles 22 et 25 Déclaration universelle des droits de l'homme⁷). Tout Etat doit se munir d'un système de protection sociale formel accessible pour tous ». La crise et l'instabilité sociale implique clairement la mise en place d'un socle de protection sociale, rentable sur le long terme. Le droit à la protection sociale est un élément majeur du développement économique et social d'une Nation. Le Réseau international des travailleurs de rue, par le biais de cette recommandation, encourage donc les Etat à adopter un tel système accessible à tous, de manière égale, sans discrimination (la pauvreté et la crise touchant particulièrement les femmes et les enfants⁸) et en se basant sur les systèmes les plus performants ;

→ « Une allocation familiale octroyée par l'Etat pour toute famille ayant au moins un enfant doit être prévue de manière à ce qu'elle couvre les besoins minimum des enfants » ;

⁶ Extrait des Actes du 2ème Forum international – Paroles de Rue, Bruxelles octobre 2010

⁷ Article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « « 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale ».

⁸ La féminisation de la pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe ne résultent pas uniquement d'un manque de revenus mais également de la privation des capacités et des préjugés sexistes présents dans les sociétés et gouvernements. Les attentes des parents, des enseignants, des médias et de la société dans son ensemble varient selon qu'elles concernent un garçon ou une fille. Et la meilleure réussite scolaire des filles n'entraîne pas nécessairement une meilleure réussite sociale. Si la plupart des Etats européens ont inscrit, dans leur constitution nationale ou leurs textes de loi, le principe de l'égalité des hommes et des femmes et adopter des mesures interdisant toute discrimination à l'égard des femmes (en prônant notamment l'égalité des chances), des efforts doivent être poursuivis car le combat est loin d'être gagné notamment par rapport à la pauvreté , aux écarts de rémunération, l'accès à l'emploi, etc.

Chez les jeunes et les enfants, être pauvre a également un impact négatif sur leur développement mental et intellectuel. Etre jeune en difficulté, c'est être aussi en conflit avec l'image qu'on a de soi, ce qui conduit à un manque de confiance en soi-même et a une influence décisive sur la capacité du jeune à construire son propre projet de vie.

→ « Les bas revenus et allocations doivent être augmentés au-delà du seuil de pauvreté national dans chacun des Etats membres ; un revenu minimum doit être garanti dans tous les pays européens ». En effet, les familles percevant des allocations et/ou un revenu peu élevés consacrent beaucoup de temps et d'énergie à survivre et à chercher des solutions à leurs problèmes quotidiens. Un revenu fixe et adéquat permet de réduire cette tension permanente. Et dès lors qu'un Etat prévoit des prestations sociales dans son système de sécurité sociale, elles ne peuvent être refusées à certains pour des motifs discriminatoires⁹ ;

→ « Un effort doit être fourni par tous les Etats en vue de rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous, en allouant un budget conséquent et réaliste à l'éducation. Des possibilités d'éducation alternatives (éducation informelle, équipes mobiles de rue, action en milieu ouvert, ...) doivent être également développées ».

→ « L'éducation non formelle et informelle, les activités artistiques sont essentielles au développement des individus et particulièrement des plus jeunes ayant moins d'opportunités. Il y a lieu de développer et renforcer sans restriction minimum d'âge, les programmes tels que « Jeunesse pour l'Europe » et la transversalité avec toutes les politiques sociales émancipatrices. Une attention particulière doit être portée au renforcement des réseaux d'acteurs de terrain et de jeunes ».

⁹ Cour européenne des droits de l'Homme, arrêt Stec contre Royaume-Uni du 6 juillet 2005. Dans cet arrêt, la Cour de Strasbourg a également indiqué que « beaucoup d'individus, pour tout ou partie de leur vie, ne peuvent assurer leur subsistance que grâce à des prestations de sécurité ou de prévoyance sociales. De nombreux ordres juridiques internes reconnaissent que ces individus ont besoin d'une certaine sécurité et prévoient donc le versement automatique de prestations, sous réserve que soient remplies les conditions d'ouverture des droits en cause ».